

## SYNDICAT PAYS HAUT LANGUEDOC ET VIGNOBLES

Séance du 15 janvier 2016

Membres en exercice : 34

Date de la convocation: 07/01/2016

*L'an deux mille seize et le quinze janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES*

Présents : 21

Dont Présents non votants : 0

Représentés : 0

Votants: 21

Pour: 21

Contre: 0

Abstentions: 0

**Présents :** Francis BOUTES, Jean ARCAS, Gérard BARO, Jean-Pierre BARTHES, Josian CABROL, Marie-Aline EDO, Norbert ETIENNE, Yves FRAISSE, Daniel GALTIER, Julie GARCIN-SAUDO, Martine GIL, Audrey IMBERT, Kléber MESQUIDA, Christophe MORGO, Martine OLMOS, Jean-Christophe PETIT, Yves ROBIN, Luc SALLES, Alain SICILIANO, Jacques FERNANDEZ, Michel SALLES

**Représentés:**

**Présents non votants :**

**Excusés:** Michaël ANDERS, Roland BASCOUL, Jean-Pierre BERRAUD, Marylène FAIVRE, Jean-Luc FALIP, Vincent GAUDY, Isabelle GIL, Gilbert LEPETITCORPS, Francine MARTY, Alain MOULY, Marie PASSIEUX, Marie-Pierre PONS, Catherine REBOUL, Bernard VIDAL, Philippe VIDAL

**Absents:**

**Objet: Santé : Convention du dispositif expérimental d'aide médicale urgente et de permanence des soins**

Dans le cadre du Contrat Local de Santé, et plus particulièrement de l'axe « soins de premier recours et urgences », un dispositif expérimental en matière d'aide médicale urgente et de permanence des soins sera lancé à compter du 1<sup>er</sup> février 2016 sur les secteurs de garde d'Olargues et de Saint-Pons de Thomières, jusqu'au 30 septembre 2016.

Ce dispositif s'organise sur un principe de mutualisation des ressources et des compétences avec les médecins libéraux concernés, afin de garantir une présence médicale les week-ends et jours fériés. Le territoire concerné par l'expérimentation est à plus de 30 minutes d'un service d'urgence et la disponibilité des ressources médicales actuelle est insuffisante.

L'objectif recherché est également de soulager les médecins locaux qui assurent la permanence des soins, en favorisant, à travers une mutualisation des moyens, une rotation plus importante du tour de garde.

Cette expérimentation constitue le premier volet d'un projet plus global visant à améliorer l'organisation territoriale de l'Aide Médicale Urgente et de la Permanence Des Soins sur le territoire du Pays Haut Languedoc et Vignobles.

Dans un souci d'équité du service rendu aux populations locales, un travail similaire sera à mener sur les autres zones du territoire du Pays qui présentent elles aussi des difficultés et des fragilités en la matière (Nord de St Chinian, Olonzac, Bédarieux,...).

Une convention de partenariat réunissant l'ensemble des acteurs concernés encadre les modalités de ce dispositif et le rôle de chacun.

En conclusion, Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur le principe de ce partenariat, et, en cas d'avis favorable, de bien vouloir l'autoriser à signer, la convention et tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/01/2016

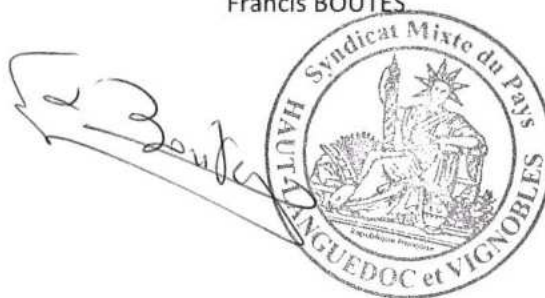
034-253403554-20160115-2016\_15\_01\_10-DE

Où l'exposé de Monsieur le Président, le Comité Syndical se prononce favorablement sur le principe de ce partenariat et autorise le Président à signer la convention et tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Fait à Magalas, le 15 janvier 2016.

Le Président,  
Francis BOUTES



RF

Sous Préfecture de Béziers (Hérault)

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 19/01/2016

034-253403554-20160115-2016\_15\_01\_10-DE